

40 - Projet d'aménagement des Vaïtes - Acquisition d'une propriété bâtie rue Max Jacob à Mme Michelle MANNE

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre du projet d'aménagement des Vaïtes, la Ville de Besançon acquiert à Mme MANNE Michelle une propriété sise rue Max Jacob composée :

- d'une maison vétuste cadastrée section CK n° 130,
- d'une surface de terrain d'environ 351 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section CK n° 127, classée en zone 2 AU-h du PLU.

Conformément à l'estimation de France Domaine, le montant de la transaction s'élèvera à la somme de 109 691 € décomposée de la façon suivante :

- 98 810 € correspondant à la valeur vénale,
- 10 881 € au titre de l'indemnité de emploi.

Les frais d'acte seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Un document modificatif du parcellaire cadastral précisera la surface exacte à acquérir.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense totale de 109 691 € sera imputée au chapitre 21.824.2115.612.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.